

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2012

**Présents :** Monsieur CLARIANA Claude, Maire, Mesdames et Messieurs Gérard LLOPEZ, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Louis SBARRA, Alain ALBERT, Marie Jeanne MULLER, René COUSIN, Suzanne POCURUL, Nelly MARTI, Lucienne ROUSTIT, Béatrice GIMENO, Viviane MONTIER, Géraldine ESCANDE.

**Procurations :** Mme Jacqueline LOZANO à M. Gérard LLOPEZ, M. Jean-François GUIBBERT à M. Jean-Claude GIMENO, M. Pierre CARLES à M. Claude CLARIANA, M. Tony LLORENS à M. Jean Claude PLA, M. Thiery BEUSELINCK à Mme Géraldine ESCANDE

**Absents :** Mmes Pascale FRANSINO et Françoise CRASSOUS

**Secrétaire de séance :** Mme Nelly MARTI

**Début de séance :** 21 h 00

-----

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 26 Juillet 2012 qui est adopté à l'unanimité des présents + 5 procurations.

Il présente l'ordre du jour et propose de rajouter les questions suivantes :

- 20) CAF Contrat Labellisation Séjours Jeunes
- 21) PREVOYANCE Employé communaux

Le Conseil accepte à l'unanimité de présents + 5 procurations.

## **ORDRE DU JOUR**

### **DELIBERATIONS**

#### **I – SI Collège de Vendres – Activités 2011: D-2012-10-12-01**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel d'activités 2011 établi par le Syndicat Intercommunal du Collège de Vendres accompagné du Compte administratif 2011.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, prend acte du contenu de ce rapport.

#### **II – SIVOM ENSERUNE – Activités 2011 : D-2012-10-12-02**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel d'activités 2011 établi par le Syndicat Intercommunal d'Enserune qui reprend les rapports d'activités 2011 du délégataire et du producteur ainsi que sur le service de distribution publique de l'eau potable assuré par le SIVOM.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, prend acte du contenu de ce rapport

### **III – ECLAIRAGE PUBLIC – Activités 2011: D-2012-10-12-03**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport du délégataire CITEOS - SOMEDEP concernant le service de l'éclairage public pour l'exercice 2011.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, prend acte de son contenu.

### **IV – SUBVENTION FACADES : D-2012-10-12-04**

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

Il présente la demande suivante :

- VIGNOLLES Jean-Claude  
5 Rue des Oeillets  
Montant de la subvention : 750 €

Accord à l'unanimité des présents + 5 procurations

### **V – ALSH Jeunesse – Séjour ski : D- 2012-10-12 -05**

Monsieur le Maire présente une proposition de contrat de réservation du séjour ski organisé dans le cadre des activités de l'ALSH Jeunesse pour une semaine du 23 Février au 2 Mars 2013 au Centre « Les Ecureuils » de Saint Gervais (74).

Le prix de journée est fixé à 45 € par personne et par jour. Il comprend :

- L'hébergement en pension complète
- Le blanchissage

Pour un effectif de 18 personnes

Soit 5 670.00 € TTC payable : 30 % à la réservation – 30 % début décembre et 30 % début janvier – le solde à l'arrivée du groupe.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du séjour de ski pour les jeunes participants à 410 € (Les éventuelles aides CAF et MSA seront déduites de ce montant) payable en 1 ou 5 x 82 €

Ce séjour comprend le transport, le séjour en pension complète, la location du matériel de ski et les forfaits des remontées mécaniques.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation présenté avec le Centre les Ecureuils de St Gervais (74) et approuve le tarif du séjour ski de 410 € payable en 1 ou 5 fois.

## **VI – ALSH Primaire – Intervenant théâtre : D-2012-10-12-06**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités de l'ALSH Primaire, une activité théâtre est proposée aux enfants tout au long de l'année scolaire.

Il propose de signer une convention avec l'Association Aquarius de Sérignan pour la mise à disposition d'un animateur théâtre enfants pour une durée d'une heure tous les jeudis soirs de 17 à 18 h du jeudi 4 Octobre 2012 au jeudi 4 juillet 2012 à un montant de 50 € de l'heure. Payable mensuellement sur facture.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 5 procurations.

## **VII – SUBVENTION OCCE Primaire – Classe Découverte : D-2012-10-12-07**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'école élémentaire a organisé en Juin une classe de découverte à la Base Départementale de Sérénac dans le Tarn. Les frais de transport et de séjour ont été en partie supportés par l'OCCE Primaire.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, décide d'aider l'OCCE Primaire à financer la classe découverte pour un montant de 2 000 € qui sera prélevé sur le BP 2012 de la commune au C/6574830 Divers.

## **VIII – CEN-LR – Convention partenariat de gestion : D-2012-10-12-08**

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat avec le conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon (CEN-LR) pour la préservation, la gestion et le maintien de l'ouverture au public de certaines parcelles communales identifiées dans ladite convention ci-annexée.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, accepte les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le CEN-LR.

## **IX – Centre de recyclage de matériaux –ZAE Viargues : D-2012-10-12 -09**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise Brault a déposé une demande d'autorisation d'exploitation d'installation classée : Centre de recyclage de matériaux à la ZAE de Viargues qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique jusqu'au 15/10/2012.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, donne un avis favorable au projet de création d'un centre de recyclage de matériaux par l'entreprise Brault sur la ZAE de Viargues, sous réserve de l'obligation pour l'entreprise de mettre en œuvre les prescriptions suivantes :

- Que les pistes permanentes d'accès aux installations (concassage, stockage de matériaux) à partir de l'entrée soient revêtues et nettoyées fréquemment afin d'éviter l'envol de poussières ;
- De demander aux transporteurs de bâcher les bennes chargées en matériaux fins, à défaut de les arroser en sortie de site ;
- D'imposer une remise en état du site en cas d'abandon de l'activité ;

- La création d'une commission composée d'élus des communes de Colombiers, Lespignan et des représentants de la société à laquelle devront participer les entreprises installées dans la ZAE de Viargues. Cette commission sera chargée du suivi des installations et du respect des diverses obligations mises à la charge de l'entreprise. Ce comité de suivi se réunira au moins une fois par an.

## **X – DCE VOIRIE COMMUNALE 2012 : D-2012-10-12 -10**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réfection de voirie communale 2012 prévu lors du vote du BP 2012.

Il présente un DCE pour des travaux de réfection des rues des Tamaris et du Magniola pour un montant HT de 61 649.10 € et une option sur l'Ancien Chemin de Vendres d'un montant de 31 616.00 € HT.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve le projet présenté et l'estimation qui en est faite, valide le DCE et charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence sous la forme adaptée. Il l'autorise à signer le marché correspondant avec l'entreprise reconnue mieux-disante par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte de ces opérations lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

## **XI – DCE Salle Polyvalente et Services Techniques : D-2012-10-12 -11**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réhabilitation et extension de la salle polyvalente et des services techniques prévu lors du vote du BP 2012.

Il présente un DCE pour ces travaux pour un montant HT de 903 200.50 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve le projet présenté et l'estimation qui en est faite, valide le DCE et charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence.

## **XII – APS Bibliothèque/Médiathèque : D-2012-10-12 -12**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réhabilitation et extension de la Bibliothèque/Médiathèque.

Il présente un Avant Projet Sommaire (APS) modifié de ces travaux pour un montant HT de 582 110.50 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve le projet présenté et l'estimation qui en est faite, valide l'APS et charge Monsieur le Maire de procéder aux demandes d'aides financières pour envisager la réalisation du projet auprès du Conseil Général, Conseil Régional et de l'Etat.

### **XIII – Maîtrise d’œuvre Rénovation des Bâtiments Communaux : D-2012-10-12 -13**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de rénovation des Bâtiments communaux 2012 comprenant 3 lots :

Lot 1 – Salle Associative

Lot 2 – Salle des Jeunes

Lot 3 – Toilettes Publiques

Et la délibération du conseil municipal du 30 Janvier 2012 l’autorisant à lancer la procédure de mise en concurrence du choix de la maîtrise d’œuvre.

Il rend compte de la décision de la CAO réunit en date du 5 Octobre 2012 qui a reconnu la proposition de Monsieur Frédéric MIQUEL, Architecte DPLG à Béziers, Mandataire du groupement avec le Cabinet ACEB de Lespignan, comme moins et mieux disante.

Il propose de réaliser la mission pour les montants suivants :

Lot 1 : 10 450.00 € HT

Lot 2 : 3 850.00 € HT

Lot 3 : 3 500.00 € HT

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 5 procurations, prend acte et approuve le choix de la CAO du 5/10/12 et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec M. Frédéric MIQUEL, Architecte mandataire du groupement.

### **XIV – Maintenance Ascenseur : D-2012-10-12 -14**

Monsieur le Maire informe le conseil qu’il y a lieu de retenir un prestataire pour la maintenance de l’ascenseur et de la porte automatique de la Mairie.

La CAO du 5 octobre 2012 a retenu les propositions moins et mieux disantes suivantes :

Lot 1 : Maintenance Ascenseur : Sté OTIS qui a proposé une offre étendue à 750.00 € HT

Lot 2 : Porte automatique : Sté Thyssen Krupp qui a proposé une offre à 250.00 € HT

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 5 procurations, prend acte et approuve les choix de la CAO du 5/10/2012, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de maintenance ascenseur avec la Sté OTIS et de porte automatique avec la Sté Thyssen Krupp.

### **XV – Traçage Routier : D-2012-10-12 -15**

Monsieur le Maire informe le conseil qu’il y a lieu de retenir un prestataire pour la réalisation des traçages routiers sous la forme d’un marché à bons de commandes de 3 ans. Les montants retenus se situent entre 2 500.00 € HT et 5 000.00 € HT/an.

La CAO du 5 octobre 2012 a retenu sur les 3 offres reçues la moins et mieux disante présentée par l’Entreprise Esquiss Marquage Routier de Villeveyrac (34) – Proposition globale d’une unité de chaque prestation à 137.21 € HT.

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 5 procurations, rend acte et approuve le choix de la CAO du 5/10/2012 et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commandes correspondant avec l’Entreprise ESQUISS Marquage Routier de Villeveyrac.

## **XVI – Instauration PAC et convention ZAE Viargues : D-2012-10-12 -16**

Monsieur le Maire rappelle l'extension de la ZAE de Viargues en partie sur des terrains appartenant à la commune de Lespignan qui a fait l'objet d'une procédure de révision simplifiée.

Ces lots ne peuvent pas être raccordés aux réseaux publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la commune de Lespignan du fait de leur éloignement de ces derniers.

Considérant que les équipements publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif de la commune de Colombiers, mitoyenne de la zone concernée, ont une capacité suffisante,

Monsieur le Maire informe le conseil que cette partie de la ZAE de Viargues sera raccordée aux réseaux publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la commune de Colombiers ;

Il propose de fixer une Participation à l'Assainissement Collectif spécifique à cette zone d'activités économiques tenant compte de la particularité des effluents rejetés.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 1331-1 et suivants du Code de la Santé Publiques,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 Juin 2012 relative à l'instauration de la Participation à l'Assainissement Collectif à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2012,

Décide de fixer un montant de Participation à l'Assainissement Collectif spécifique à la zone d'extension de la ZAE de Viargues, pour toutes les constructions existantes ou nouvelles à compter du 12 Octobre 2012 de la manière suivante :

- Participation par logement en cas de construction individuelle : 1 600.00 €
- Participation par logement en cas de construction collective :
  - Logement dont la superficie est inférieure à 60 m<sup>2</sup> de surface de plancher : 1 000.00 €
  - Logement dont la superficie est égale ou supérieure à 60 m<sup>2</sup> de surface de plancher : 1 300.00 €
- Participation par chambre d'hôtel, d'hôtes ou de gîtes : 600.00 €
- Participation pour les bâtiments industriels, artisanaux, commerciaux et bureaux : 1 600.00 € + 3.00 €par m<sup>2</sup> de surface de plancher, limitée à 5 000.00 € maximum

Rappelle que la PAC est due par les propriétaires d'immeubles dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public d'eau collectée des eaux usées, sauf si le propriétaire a été redevable de la PRE au titre d'un permis de construire ou d'aménager correspondant à une demande déposée avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2012.

Dit que la PAC sera exigible pour les constructions existantes et nouvelles, à la date du raccordement de l'immeuble au réseau de collecte ancien ou nouveau ou, à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement de l'immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires.

Précise que les tarifs et conditions d'application de la PAC définis dans la délibération du conseil municipal du 15 Juin 2012 restent applicables sur le reste du territoire de la commune de Lespignan.

Considérant que cette zone d'activités économiques est raccordée au réseau public de collecte et traitement des eaux usées de la commune de Colombiers,

Dit que les montants de la PAC de cette zone, collectés sur le Budget Eau et Assainissement de la Commune (M49) seront reversés en N + 1 à la commune de Colombiers (à l'appui du compte administratif de l'année N).

Précise que la taxe d'assainissement sera appliquée directement sur la facture de consommation d'eau potable émise par le prestataire de la commune de Colombiers.

Autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Maire de Colombiers la convention qui précise les conditions d'application de cette décision.

Une ampliation de cette décision sera adressée aux services de la DDTM, à la Lyonnaise des Eaux – Suez et à Monsieur le Maire de Colombiers.

## **XVII – Formation CAE Gaysset Barbara : D-2012-10-12 -17**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Mlle Barbara GAYSSET est employée en qualité d'agent d'entretien et animation sous contrat CUI – CAE 20 h hebdomadaires et que dans le cadre du renouvellement de ce contrat, l'employeur a une obligation de formation envers le bénéficiaire.

Monsieur le Maire présente un devis de formation par correspondance établi par le CNED pour une formation au CAP Petite Enfance d'un montant de 904 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, accepte de financer la formation de Mlle Barbara GAYSSET au CAP Petite Enfance par correspondance et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de formation correspondant avec le CNED ainsi que tout document utile.

Dit que cette somme sera prélevée sur le Budget Général de la Commune.

## **XVIII – Création de rue - Impasse de la Tine : D-2012-10-12-18**

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour faciliter la distribution du courrier, il y aurait lieu de nommer officiellement la première impasse à droite en entrant dans la commune par la Traverse de Colombiers. Il propose : Impasse de la Tine.

A l'unanimité des présents + 5 procurations, le conseil accepte la proposition ci-dessus présentée et charge Monsieur le Maire de prévenir les riverains de cette modification qui sera applicable dès la pose du panneau d'indication de rue.

## **XIX – Rapport d'activités 2011 – CC La Domitienne : D-2012-10-12 -19**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel d'activités 2011 de la Communauté de communes « La Domitienne » ainsi que le compte administratif 2011.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, prend acte du contenu de ces documents.

## **XX – CAF Contrat Labellisation Séjour Jeunes : D-2012-10-12 -20**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y aurait lieu de signer avec la CAF de Béziers St Pons, un contrat de labellisation pour les Séjours Jeunes organisés dans le cadre des activités de la Salle des Jeunes la CAF puisse verser des participations financières sous la forme de prestations de service ou d'aides aux familles payées directement la structure dans le cadre de ces activités.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **XXI – PREVOYANCE Employés communaux : D-2012-10-12-21**

Monsieur le Maire rappelle le contrat prévoyance collectif dont bénéficient les employés communaux contracté auprès de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) avec une participation employeur de 0.46% sur 1.90 % de cotisations (1.44 % à charge du personnel). Ce mode de participation n'est plus possible à compter du 01/01/2013.

Il est donc nécessaire de choisir entre deux possibilités avec une participation employeur unitaire et non plus en pourcentage. Les deux possibilités sont les suivantes :

- La convention de participation : l'employeur participe à un contrat précis d'un organisme unique choisi par appel d'offre. La commune avait donné mandat au CDG 34 pour organiser cette mise en concurrence. Le prestataire retenu est la SMACL qui propose un contrat de prévoyance sensiblement égal à celui de la MNT à un taux de 1.69 % mais pour une durée limitée de 3 ans.
- La labellisation : l'employeur participe à tout contrat souscrit auprès d'un prestataire choisi dans la liste des contrats labellisés par le Ministère de la Santé. La SMACL et la MNT figurent dans cette liste.

Dans les deux cas, chaque agent est libre de souscrire ou non ce contrat individuel.

Le choix de la labellisation paraît plus libre pour l'agent qui peut choisir de conserver son ancien prestataire ou d'adhérer auprès de la SMACL ou tout autre prestataire labellisé.

Avant de décider du choix définitif de la labellisation, il sera nécessaire de déterminer les modalités de calcul et le(s) montant(s) de participation.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, délibèrera définitivement sur le choix de la labellisation après avoir fixé les modalités et montants de participation. Charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires de résiliation du contrat actuel avec la MNT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Réunion le Vendredi 19 Octobre 2012 à 10 h avec M. Grégory HEINNIMAN de HERAULT AMENAGEMENT pour la présentation du CRAC de la ZAC Camp Redoun et de simulation des logements collectifs envisagés par Hérault Habitat.
- SEMAINE BLEUE : Sont organisées par le CCAS sur Lespignan dans le cadre des animations de la « Semaine Bleue » :
  - une conférence sur le thème de la nutrition des Personnes Agées le Mercredi 17/10/2012 à 10 h - Salle Polyvalente
  - la création et dégustation d'un menu réalisé en équipe (personnes âgées + enfants de l'ALSH primaire) le mercredi 24/10/2012 à partir de 9 H – ALSH « La Cardonilha », un jury départagera les participants.
- Journée formation CFMEL le 30/10/2012 à Lignan sur Orb sur le thème des Enquêtes Publiques
- Abattage de 81 arbres (pins) sur des parcelles communales à Puech Piquet près de l'aire d'autoroute par ASF qui avait été autorisée par la commune à pénétrer sur ses parcelles pour effectuer des travaux de débroussaillage. Une négociation pour évaluer le préjudice est actuellement en cours entre ASF et la Mairie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.*